

de la bienveillance avec laquelle ils ont accueilli notre Directeur.

Grâce à l'empressement de ces Messieurs, seize signatures d'instituteurs et d'institutrices, sont venues s'ajouter à la liste de nos abonnés.

Ces nouveaux amis, nous en sommes persuadés, tiendront à suivre l'exemple de leurs maîtres, et seront désormais les protecteurs de l'œuvre religieuse et nationale que nous poursuivons.

Nos meilleurs remerciements aussi, au distingué avocat, ancien bâtonnier du Barreau de Montréal, si nous ne nous trompons pas, qui s'est non seulement acquitté de son abonnement annuel, mais veut encore nous obliger à vivre en nous soldant quatre autres années d'avance. Qu'il soit assuré que les CLOCHES de St Boniface veulent non seulement vivre, mais encore, croître et grandir; ce qu'elles ne manqueront de faire, si, beaucoup de nos abonnés suivent son généreux exemple.

LA FRATERNITÉ MAÇONNIQUE

Les très chers Frères Maçons, députés à la Chambre Italienne, ont donné, le 22 décembre 1906, un superbe exemple de la fraternité qui les anime. Les injures, les insultes et les coups de poings ont été distribués sans compter. Les Chers F. se sont dit publiquement de petites vérités. Les députés et les habitués des tribunes ont pu apprécier à sa juste valeur, la douceur de la fraternité maçonnique; et se faire une idée de la suavité du régime que la "secte" prépare à toutes les nations qui se courbent devant elle.

DECES.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs:
M. Corinne Corriveau, dite Sœur St. Placide, des Sœurs de la Charité de Québec.

Sœur Marie-Raynald, Bridjet Kenney, des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, décédée à Oakland, Californie.

Melle Denise Taillon, décédée à St. Michel de Napierville, B. Q.